



PARC DES INDUSTRIES  
ARTOIS-FLANDRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 4 JUILLET 2023

\*\*\*\*\*

Convocation adressée aux  
délégués le :

28 juin 2023

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 29
- Votants : 45

Délibération affichée et mise en

ligne le :

12 juillet 2023

Délibération certifiée

exécutoire le :

12 juillet 2023

LISTE DES  
DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le quatre juillet à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le 28 juin, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sébastien DARRAS, M. Kevin DEGREAUX, M. Dominique DELECOURT, M. Jérôme DEMULIER, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Jean-Michel DUPONT, M. Patrice FRERE, M. André GUILLOU, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, Mme Pascale JOURDAIN, M. Stéphane POULET, M. Alain QUEVA, M. Frédéric WALLET, M. Jean-François ANTONINI, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Nicolas FRANCKE, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien MESSENT, M. Sébastien OGEZ, M. Patrick PIQUET BACQUET, Mme Christine STIEVENARD, Mme Monique ZARABSKI.

Etaient excusés : M. Sébastien DECARPENTRY, M. Philippe DRUMETZ, M. Sylvain ROBERT.

Ont donné procuration : Monsieur Steve BOSSART à Monsieur Jean-Luc BOULET, Monsieur Sylvain COCQ à Monsieur Dominique DELECOURT, Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Alain QUEVA, Madame Anne-Sophie DUBOIS à Monsieur Jean-Marie DOUVRY, Madame Ewa VIVIER à Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, Madame Joëlle FONTAINE à Monsieur André GUILLOU, Madame Véronique DERANSY à Monsieur Stéphane POULET, Monsieur Olivier GACQUERRE à Monsieur Jean-Michel DUPONT, Monsieur Alain DE CARRION à Monsieur Patrice FRERE, Monsieur Marcel PART à Monsieur Jean-François ANTONINI, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Frédéric WALLET, Madame Sandra BABLIN à Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Yves DUPONT à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Leslie DZIURLA à Monsieur Philippe BOULERT, Monsieur Christophe DRUELLES à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Carine BANAS à Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET BACQUET

**0 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 29 MARS 2023**

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte-rendu du Comité Syndical du 29 mars 2023.

**1 - PROLOGIS DC4 : PROLONGATION DU PROTOCOLE D'ACCORD – AVENANT N°4**

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°4 prolongeant le protocole d'accord avec Prologis jusqu'au 8 août 2024, date de fin de validité du permis de construire en cours de validité.

## 2 - PROJET DELVIATEK : RESERVATION D'UNE PARCELLE DE 2 HA AVENUE DE LONDRES OU AVENUE DE PARIS

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Réserve** l'emprise foncière d'une surface arpentée totale d'environ 20 000 m<sup>2</sup> correspondant à la parcelle AC734p située sur le territoire de la commune de Douvrin ou la parcelle de 2 ha, lot n°4, avenue de Paris à la société Polygone selon les conditions exposées ci-dessus au prix de 30 € H.T. /m<sup>2</sup>,
- **Autorise** le Président à signer les avant-contrats de vente nécessaire,
- **Précise** que la vente de la parcelle Avenue de Londres est conditionnée à la signature d'un bail de location entre Delviatek et Polygone,
- **Précise** que les éléments actés dans cette présente délibération sont valables jusqu'au 31 décembre 2023.

## 3 - PROJET IMMOBILIER POLYGONE : VENTE D'UNE PARCELLE DE 1 HA AVENUE DE PARIS

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la vente de ladite emprise foncière d'une surface arpentée totale d'environ 10 155 m<sup>2</sup> correspondant à la parcelle cadastrée AD691p située sur le territoire de la commune de Douvrin à la société SPII Polygone ou toute autre société représentant la société SPII Polygone selon les conditions exposées ci-dessus au prix de 30 € H.T. /m<sup>2</sup>,
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des actes de vente et, si besoin, les avant-contrats de vente,
- **Précise** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude Confluence, notaire à Haisnes lez la Bassée.
- **Précise** que les éléments actés dans cette présente délibération sont valables jusqu'au 31 mars 2024.

## 4 - PROJET IMMOBILIER HURBAN : RESERVATION D'UNE PARCELLE DE 1.6 HA RUE DE TALLIN

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Réserve** ladite emprise foncière d'une surface arpentée totale d'environ 17 000 m<sup>2</sup> correspondant à des parties des parcelles cadastrées AD691p et AD713p situées sur le territoire de la commune de Douvrin à la société Hurban ou toute autre société représentant la société Hurban selon les conditions exposées ci-dessus au prix de 30 € H.T. /m<sup>2</sup>,
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des avant-contrats de vente,
- **Précise** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude Confluence, notaire à Haisnes lez la Bassée.
- **Précise** que la promesse de vente devra être signée avant le 31 mars 2024.

## 5 - MIROITERIE SAINT LAURENT : DEMANDE D'IMPLANTATION AVENUE DE PARIS

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la vente de ladite emprise foncière d'une surface arpentée totale d'environ 9 000 m<sup>2</sup> correspondant à la parcelle cadastrée AD691p située sur le territoire de la commune de Douvrin à la société Miroiterie Saint Laurent ou toute autre société s'y substituant (à titre d'exemple SCI ou holding) selon les conditions exposées ci-dessus au prix de 30 € H.T. /m<sup>2</sup>,
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des actes de vente et, si besoin, les avant-contrats de vente,
- **Précise** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude Confluence, notaire à Haisnes lez la Bassée.
- **Précise** que la promesse de vente devra être signée avant le 31 mars 2024.

## 6 - PROJET SDAN : AUTORISATION DE CESSION DES BIENS EPF A UN TIERS

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** la vente par l'EPF au profit de la SDAN ou toute société s'y substituant des biens désignés aux conditions et modalités décrites dans la convention opérationnelle susvisée.

- **Autorise** le cas échéant Monsieur le Président ou son représentant à intervenir et à signer l'acte de cession.

## 7 - PROJET L'ART DU BOIS : VENTE D'UNE PARCELLE RUE DE VARSOVIE

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la vente de la parcelle lot n°8, cadastrée AE 496 sur le territoire de la commune de Billy-Berclau d'une surface de 2 996 m<sup>2</sup> à la SCI Immo Bois selon les conditions exposées ci-dessus au prix de 30 € H.T. /m<sup>2</sup>,
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des actes de vente et, si besoin, les avant-contrats de vente,
- **Précise** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude Confluence, notaire à Haisnes lez la Bassée.
- **Précise** que la promesse de vente devra être signée avant le 31 mars 2024.

## 8 - CREATION D'UNE STATION MULTI ENERGIE AVEC DISTRIBUTION DE GNV., D'HYDROGENE ET RECHARGES ELECTRIQUE : RESERVATION D'UN FONCIER POUR DISTRY ET GNVERT

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Réserve** la parcelle de 6 000 m<sup>2</sup> aux porteurs de projet Distry et GNVERT pour la création d'une station multi énergie, cette parcelle sera divisée en deux pour être vendue séparément aux deux porteurs de projet.
- **Maintient** le prix de vente à 25 €/m<sup>2</sup> H.T.
- **Précise** qu'une délibération pour autoriser la vente des parcelles selon le nouveau plan d'aménagement sera présentée lors d'un prochain comité syndical.

## 10 - CREATION DES PISTES CYCLABLES ET PIETONNES AVENUE DE PARIS -PHASE 2 : ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DU DEPARTEMENT

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** ces deux subventions départementales

## 11 - CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS POUR LE POSTE DE TRANSFORMATION « CROIX-NOIRE » SUR L'EXTENSION RUE DE PRAGUE

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer les conventions de mise à disposition et de servitude avec Enedis pour l'équipement et l'exploitation du poste de transformation « Croix-noire ».

## 12 - CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS POUR LE POSTE DE TRANSFORMATION RUE DE BRUXELLES

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer la convention de servitude avec Enedis pour l'équipement et l'exploitation du poste de transformation « Géodis »
- **Autorise** le Président à donner procuration à un clerc de Notaire de l'étude de Maître GRANDHOMME, notaire à Carvin pour le représenter lors de la signature de l'acte de servitude.

## 13 - CONVENTION DE SERVITUDE GRDF POUR LA CREATION DU RESEAU MPC ALIMENTANT ACC

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer la convention de servitude avec GRDF pour le réseau MPC alimentant ACC.

#### 14 - DSP ASSAINISSEMENT : PROTOCOLE D'ACCORD DE FIN DE CONTRAT AVEC VEOLIA

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer le protocole de fin de contrat avec VEOLIA.

#### 15 - RECONNAISSANCE TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à déposer une demande de subvention au titre du fonds vert pour le plan d'actions TEN 2023 – 2025.

#### 16 - CONVENTION LOCATION GC TELECOMMUNICATION POUR BOUYGUES TELECOM / NEXLOOP

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer la convention avec Nexloop.

#### 17 - RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2022

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Adopte** les rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et de l'eau potable,
- **Décide** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **Décide** de mettre en ligne les rapports et leur délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **Décide** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

L'ordre du jour étant écoulé, la séance est levée à 19 h 40.

  
Le Président  
André KUHCINSKI